



Intervention de la CGT au Conseil Maritime de la Façade Nord-Atlantique Manche Ouest du 5 juin 2019, Préfecture Maritime de Brest

Bonjour,

Je voudrais tout d'abord saluer le travail accompli par les services de l'Etat pour élaborer les 2 premières parties du Document stratégique de notre façade et notamment de son état des lieux dans un temps très contraint, saluer également l'implication des cinq collègues au sein des commissions permanentes régulières ou élargies.

Dans leurs contributions respectives sur le DSF, les organisations syndicales de salariés ont insisté sur la nécessité de mieux prendre en compte les dimensions humaine et sociale dans les parties 3 et 4 du DSF qui vont être élaborées prochainement. Le développement durable repose bien sur les 3 piliers social, environnemental et économique. Ainsi, la vision à 2030 du DSF rappelle que le bien-être et l'emploi sont les objectifs premiers d'une transition écologique qui ne peut se réduire aux nécessités environnementales.

Or en l'état actuel des moyens déployés par l'Etat pour la préservation des milieux marins, la mise en oeuvre du volet environnemental des DSF est gravement compromise, ce qui impliquera mécaniquement l'échec du volet sociétal et du développement durable des activités humaines. En particulier, l'Office Français de la Biodiversité, qui sera créé en 2020 par fusion de l'AFB et de l'ONCFS, s'annonce comme le renoncement de l'Etat à protéger le patrimoine naturel des territoires maritimes français.

Compte-tenu des nombreuses spécificités de la mer et du littoral, tant en termes d'environnement que d'usages et de gouvernance, nous sommes fermement opposés à la disparition pure et simple de la composante marine dans le projet d'organisation de l'Office Français de la Biodiversité. L'organisation prévue -laquelle est discutée en ce moment-même au comité de suivi de la préfiguration avec les représentants des organisations syndicales- revient à éparpiller les agents spécialistes du milieu marin dans des directions dédiées aux régions administratives terrestres, au mépris des instances qui régissent le domaine marin, en premier lieu les CMF.

De plus, la disparition du département des milieux marins, qui subsiste aujourd'hui au sein de l'AFB, est en totale contradiction avec la Stratégie nationale « mer et littoral » et les Stratégies de façade. La CGT demande le maintien d'un réel pôle « mer » dans l'OFB, basé à

Brest, c'est-à-dire au plus près des acteurs du monde maritime. Plus globalement, la composante marine de l'OFB doit être renforcée pour mieux prendre en compte la biodiversité marine, conformément aux recommandations internationales des scientifiques de l'IPBES, de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et aux engagements solennels du président Macron.

Nous serons également très attentifs à l'élaboration de la Stratégie des aires marines protégées et à son intégration dans la SNML et les DSF. La promesse du chef de l'Etat de désigner 30% des mers et océans français comme aires marines protégées, en développant les zones à forte naturalité, n'est envisageable qu'avec le concours d'agents publics de l'Environnement hautement spécialisés et déployés sur toutes les façades et bassins maritimes, seuls capables d'associer efficacement les acteurs locaux à la gestion des écosystèmes marins.

Pour l'élaboration des parties 3 et 4 du DSF, nous souhaitons la mise en place de groupes de travail qui associent plus fortement les organisations de salariés et les ONG, avec les moyens appropriés et l'apport de connaissances dans tous les domaines y compris celui des sciences humaines et sociales.

Le champ d'action du CMF s'étend aujourd'hui non seulement au domaine maritime, mais également à l'ensemble des activités liées à la mer et au littoral, ce qui représente des centaines de milliers de salarié-e-s dans nos 2 régions Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Les organisations syndicales de salariés, pour pouvoir représenter cette diversité d'activités, doivent pouvoir mandater dans le prochain CMF 2 titulaires et 2 suppléants comme c'est le cas aujourd'hui au niveau du CMF Manche Est-mer du Nord.

La CGT, compte-tenu de l'intégration de nos nombreuses remarques et propositions dans l'avis proposé au CMF par la commission permanente, votera pour.